

Garozarts

Un Autre Regard

Les artistes souhaitant exposer au sein de la galerie doivent déposer un dossier afin que nous puissions en discuter lors de notre comité de sélection.

Ce dossier comprend, 4 ou 5 photos de bonne qualité, une biographie, votre démarche artistique. Eventuellement, une revue de presse ou tout autre document que vous jugeriez utile.

La sélection est basée sur plusieurs critères, la qualité, l'aboutissement et l'originalité du travail proposé. De plus, la ligne stylistique de la galerie tend vers l'abstraction.

Le fil rouge de toute exposition est la rencontre d'univers artistique, collaborative, et l'idée et d'amener le public à cette rencontre. De ce fait, la galerie après sélection, vous proposera de collaborer avec 2, voire 3 autres créateurs. Créer le lien et donner du sens au sein d'une exposition est notre objectif.

Les artistes sélectionnés sont professionnels.

Après décision du comité de sélection une réponse vous sera envoyée.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents utiles à votre candidature.

Dossier de candidature (*toute information est obligatoire*)

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Biographie, démarche artistique

Techniques utilisées

Expos déjà réalisées

Revue de presse

*Photos du travail de l'artiste de
bonne resolution*

Possibilité de visite d'atelier ?

oui non

Coordonnées de l'artiste :

Adresse :

Tel :

Mail :

Site internet :

Réseaux sociaux :

N° siret :

Disponibilités pour dates d'exposition :

CANDIDATURE-RÈGLEMENT

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- 1 – Le dossier de candidature
- 2 – Photos numériques des oeuvres proposées
- 3 – Attestation de responsabilité civile
- 4 – Courte biographie (15 à 20 lignes) format word
- 5 – Le présent règlement signé
- 6 – La liste des oeuvres déposées format word: titre – technique – dimensions – prix de vente

DOCUMENT FACULTATIF – Dans l'idéal, l'artiste se doit de posséder une assurance pour ses oeuvres, cette assurance est encouragée mais facultative, et en cas de vol, de dommage ou de destruction l'association « Garozarts » ni le propriétaire du local ne seront tenus responsables.

OBLIGATIONS DE L'ARTISTE EXPOSANT

- Toutes les oeuvres doivent être correctement présentées, et être munies d'un système d'accrochage.
- Chaque oeuvre déposée à la galerie éphémère devra porter au dos une étiquette indiquant son titre, ses dimensions, la technique utilisée et son prix de vente.
- Les artistes autorisent à titre gratuit l'association Garozarts à prendre des photos, à diffuser les éventuelles photos et vidéos de leurs oeuvres dans le cadre de leur participation à l'exposition-vente en vue de la communication et de la promotion envers le public.
- il est préférable d'éviter les encadrements sous verre (reflet gênant)
- Les oeuvres à exposer sont proposées par l'artiste, Garozarts se réserve un droit de regard sur la sélection des oeuvres choisies.
- Les exigences de l'artiste doivent être communiquées en amont de l'accrochage.

CONDITIONS FINANCIÈRES

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière par exposant est de 50 € par exposition.

Cette participation couvre les frais d'adhésion à l'association (35€ par an) ainsi qu'une participation à l'impression de la communication papier.

Le règlement est à remplir à l'ordre de « Garozarts »

COMMISSION SUR LES VENTES :

La commission sur les ventes s'élèvera à 30%

Chaque vente sera réglée à l'association « Garozarts » par l'acheteur/collectionneur. La somme des ventes sera reversée en fin d'exposition à l'artiste après le calcul de la commission retenue.

CAS DE RUPTURE

En cas de rupture de la présente convention, il est souhaitable que la galerie soit informée au plus tôt.

L'artiste se désistant pourra proposer un « artiste remplaçant ». Néanmoins, Garozarts se réserve le droit d'approuver ou non la candidature.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION « GAROZARTS »

OUVERTURE AU PUBLIC

La Galerie sera ouverte au public aux dates prévues pour l'exposition.

Un vernissage est prévu en lien avec l'artiste, il est pris en charge par la galerie, mais les artistes qui le souhaitent peuvent participer.

La galerie sera ouverte du mercredi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le samedi matin de 10h à 12h, durant le marché. Egalement sur rdv les autres jours

COMMUNICATION

- Affiches, Flyers et invitations
- Page Facebook « Garozarts »
- Dossier de presse pour la Presse locale, Collectivités et Office de Tourisme
- E-mailing
- Événementiel décidé avec l'artiste: démonstration, ateliers, conférences..
- Vidéo personnelle de promotion de l'artiste, à prévoir en amont (chaine youtube « Garozarts » à consulter
- Vernissage :

INSTALLATION

1- DEPOT DES OEUVRES

La date de dépôt des oeuvres sera transmise à l'artiste en amont de l'exposition.

2 - ACCROCHAGE

L'installation se fera sous la supervision de Dominique Rambeau, et Garozarts se réserve le droit de modifier l'installation durant la durée de l'exposition si nécessaire.

4 – DÉCROCHAGE :

La date de décrochage des oeuvres sera transmise à l'artiste en amont de l'exposition.

Garozarts

Un Autre Regard

Cochez la case :

Je soussigné.....demeurant

Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

FAIT àLe

SIGNATURE

Ce dossier est à envoyer à Garozarts, soit par courrier :

Garozarts | Un Autre Regard

2 place du Marché

47200 Marmande

Soit par mail : contact@garozarts.com